

Mme Pécriaux, sur « la mise en œuvre de la stratégie « Manger demain » » ;

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, à la faveur de la dernière séance de questions d'actualité, j'ai interrogé votre collègue sur la façon dont le gouvernement précédent avait mis en œuvre la stratégie « Manger demain » et plus particulièrement, sur le recrutement de dix agents au sein de l'ASBL SOCOPRO dont la moitié est issue du cabinet de l'ancien ministre de tutelle.

Certes, tous ces nouveaux engagés ont réussi les procédures de sélection, mais il n'en demeure pas moins qu'un doute subsiste et subsistera toujours, non pas sur leurs compétences, mais bien sur un accès privilégié aux informations pour ladite procédure.

Au-delà de cet aspect de gouvernance, l'enjeu est bien entendu que de plus en plus d'enfants aient accès à une nourriture de qualité produite localement.

Pouvez-vous faire le point sur la mise en œuvre de la stratégie « Manger demain » ? Quels sont les objectifs du Gouvernement sur trois ans ? La mise en œuvre est-elle satisfaisante ? Sera-t-elle évaluée ou, le cas échéant, amendée ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame et Messieurs les Députés, je vous remercie pour votre enthousiasme pour cette question importante des cantines durables.

La stratégie « *Manger demain* » a été adoptée par le Gouvernement wallon le 30 novembre 2018 et n'a que quelques mois de mise en œuvre.

Il est dès lors trop tôt que pour pouvoir faire une évaluation en bonne et due forme. Les actions développées jusqu'à présent se sont essentiellement concentrées sur la restauration collective qui constitue la priorité choisie pour les trois premières années.

Elles concernent, d'une part, la gestion du Green Deal Cantines durables et le démarrage de l'accompagnement des cantines signataires et, d'autre part, la finalisation du dispositif de labellisation Cantines durables, qui pourra être lancé prochainement.

Pour assurer cet accompagnement et le suivi de la stratégie, le Gouvernement précédent a décidé de confier la coordination de la mise en œuvre de cette stratégie à l'ASBL en charge du soutien au Collège des producteurs. Pour ce faire, il lui a octroyé un subside de 2,25 millions d'euros destiné à couvrir l'engagement de 10 personnes durant trois ans, durée prévue pour le Green Deal Cantines durables. Cette équipe est opérationnelle depuis juin 2019. L'administration s'est aussi vue renforcée d'un agent au sein de la direction du développement durable. Celui-ci est entré en fonction fin août 2019.

Après les questionnements sur la constitution de l'équipe, auxquels mon collègue, le ministre Borsus, a eu l'occasion de répondre en séance plénière, ma priorité est d'avancer dans la concrétisation des actions sur le terrain.

J'ai eu l'occasion de rencontrer tant l'administration que les responsables de l'équipe « Manger demain » et j'estime que la priorité doit maintenant être à l'action, tant les enjeux sont importants pour l'évolution de notre système alimentaire.

Monsieur Douette, le respect des règles de marchés publics est effectivement l'une des difficultés souvent évoquées pour justifier le non-recours à des achats locaux. Lors des travaux préparatoires à la stratégie, cette difficulté a souvent été mentionnée et a justifié qu'un juriste soit prévu dans l'équipe « Manger demain » pour fournir un support personnalisé aux signataires du Green Deal.

Dans le cadre du Plan d'action achats publics responsables, il est par ailleurs prévu de produire des clauses sociales, environnementales et éthiques types à destination des pouvoirs adjudicateurs. De telles clauses doivent notamment être produites pour les marchés alimentaires.

Enfin, il existe également d'autres initiatives portées par le ministre de l'Agriculture qui favorise le recours à des produits locaux au niveau des marchés publics, dont le clic local de l'APAQ-W.

Je serai attentive à ce que ces différentes démarches se renforcent l'une l'autre.

La problématique des logiciels de gestion des stocks ne m'a pas été relayée, mais c'est précisément pour aborder ce type de difficulté de manière commune que l'équipe « Manger demain » a été mise en place, afin

d'échanger sur les problèmes et les solutions, de capitaliser sur les réussites locales et de fournir un support à l'ensemble des acteurs œuvrant à l'évolution de notre système alimentaire. Cette question pourrait être analysée et débattue dans un groupe de travail spécifique du Green Deal Cantines durables. Il est, en effet, prévu d'organiser périodiquement des groupes de travail sur des thématiques amenées par les signataires.

Pour ce qui concerne la capacité de production des producteurs locaux, mon prédécesseur a fixé les objectifs du Green Deal Cantines durables sur base d'une étude menée par le Professeur Baret, afin justement de s'assurer que la production pourrait répondre à l'évolution de la demande.

Localement, selon les situations et les acteurs, la problématique peut exister dans un sens ou dans l'autre. Parfois, c'est l'offre qui n'est pas assez importante et/ou régulière ; parfois, c'est la demande des cantines. Pour les petites structures, production ou consommation, une partie de la solution est certainement à trouver dans le regroupement de l'offre ou de la demande, sous forme de structures coopératives, de centrales d'achats, et cetera.

Monsieur Janssen, pour l'accompagnement des cantines signataires du Green Deal Cantines durables, il est prévu une mission d'accompagnement individualisé des cantines et une mission de formations collectives.

Pour l'accompagnement individualisé, un appel à candidatures a été lancé. Trois candidatures ont été introduites, dont une par le Collectif Cantines durables. Celle-ci ne respectait pas les conditions de l'appel à projets et n'a pas été retenue par le jury. La mission a été confiée à l'ASBL BioWallonie. La procédure pour l'octroi du marché relatif aux formations collectives est toujours en cours.

Outre cet accompagnement prévu dans le cadre du Green Deal, il existe en effet différents organismes qui interviennent dans l'accompagnement des cantines de collectivité en vue d'améliorer leur offre alimentaire. Certains interviennent à l'échelle régionale, d'autres à l'échelle locale. Certains interviennent de manière transversale, d'autres ciblent un milieu de vie particulier, par exemple, les écoles, ou une dimension particulière de l'alimentation, par exemple, les repas végétariens ou les marchés publics.

La répartition sur le terrain des agents de l'équipe « Manger demain » vise à interagir avec ces organismes, pour créer un maximum de synergies et de collaborations.

Enfin, pour ce qui concerne l'intégration de la stratégie « Manger demain » et des moyens du Green Deal à l'Alliance Emploi-Environnement-Alimentation, je compte évaluer avec les acteurs et l'administration les éventuelles évolutions qui permettraient de maximiser l'impact des actions sur le terrain.

Plus que tout, c'est cela qui doit nous guider : obtenir un réel impact sur le terrain et développer un système alimentaire plus durable.

Mme Pécriaux (PS). - Je ne reviendrai plus sur les aspects de gouvernance. Je pense que c'est important de pouvoir en reparler, pour que ce soit notamment versé au compte rendu et montrer que nous sommes attentifs à tout ce qui peut se passer.

Concernant l'aspect mieux manger demain pour nos enfants et pour aussi les adultes qui fréquentent des cantines de collectivité, nous restons attentifs et nous voulons que tout cela puisse se mettre en place le mieux possible.

Effectivement, trois mois, c'est court. Une évaluation n'est bien entendu pas possible. Je resterai attentive au dossier. Je me permettrai de vous réinterroger dans quelque temps.